

Les crédits

eu gain de cause en appel? Monsieur le Président, je ferai remarquer par votre intermédiaire que si le ministère de la Santé et du Bien-être social refuse systématiquement la demande de pension d'invalidité de ceux qui en présentent une pour la première fois parce que ses services sont débordés, le gouvernement peut cesser de se féliciter de la façon dont il répond aux besoins des Canadiens les plus nécessiteux et examiner sérieusement la situation.

Des voix: Bravo!

Mme Langan: Nous avons beaucoup entendu parler de la terrible crise du logement au Canada. Tant à la Chambre que dans les médias, nous en avons énormément entendu parler depuis le début de la 34^e législature. Le problème est attribuable dans une certaine mesure à la spéculation foncière, surtout dans les grands centres urbains. Il est attribuable dans une certaine mesure également aux taux d'intérêt élevés, et dans une certaine mesure encore au taux d'inoccupation presque nul. C'est un phénomène qui ne se rencontre pas seulement dans les grandes villes, mais aussi dans les banlieues et à la campagne.

La taxe de vente nationale annoncée constitue, elle aussi, un problème. A propos de la crise du logement au Canada, je ferai remarquer qu'on trouve de plus en plus des enfants parmi les sans-abri de notre pays. C'est inacceptable. Mais cela n'impressionne guère le sombre vilain qui prive d'un budget équilibré l'avenir de nos enfants. Non, le gouvernement en est revenu, en dollars constants, aux niveaux de financement de 1986 pour un programme de logement coopératif déjà insuffisant. Comme si ce n'était pas déjà assez dommage, il va économiser 55 millions de dollars en éliminant le programme d'aide à la rénovation qui fournit de l'aide financière aux propriétaires désireux d'améliorer leur propriété, un programme dont se sont prévalués les municipalités de tout le pays pour offrir des logements adéquats et à loyer abordable. C'est encore 55 millions de dollars qui serviront à payer la Rolls-Royce promise.

Ce qui a le plus bouleversé toutes les familles canadiennes, c'est certainement les coupures proposées dans le régime d'assurance-chômage. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration les a annoncées avant la présentation du budget pour amortir le coup. Le gouvernement a doré un peu la pilule en changeant les prestations de paternité et en permettant aux travailleurs de plus de 65 ans de participer au régime. Mais personne n'a été dupé. Tout le monde a compris que le gouvernement devait donner suite à une décision de la Cour suprême.

Le gouvernement croit-il que ces Canadiens, qu'on force maintenant à financer entièrement le régime d'assurance-chômage avec leurs employeurs, tout en réduisant leur admissibilité aux prestations, se laissent duper par ce programme de privatisation de l'assurance-chômage? Les travailleurs ne sont pas dupes, ni les petites entreprises qui devront financer le régime avec les travailleurs.

Le gouvernement croit-il vraiment qu'il vient en aide à ceux qui en ont le plus besoin en s'assurant que ce nouveau régime d'assurance-chômage exclura les travailleurs saisonniers, en majorité des femmes, les travailleurs agricoles, en majorité des femmes, les conditionneurs du poisson, en majorité des femmes, et les travailleurs des métiers de la construction, dont un nombre croissant de femmes? Qui aura encore le privilège de cotiser au régime d'assurance-chômage? Ces mêmes travailleurs qui ne seront peut-être jamais plus admissibles aux prestations. Ces travailleurs ne sont pas dupes.

• (1550)

Dans tous les secteurs dont j'ai parlé, les femmes sont le plus durement touchées par les coupures du gouvernement. Les femmes, spécialement les mères qui travaillent, ont besoin de services de garde d'enfants sûrs, accessibles et abordables. Les femmes en chômage occupent le plus souvent des emplois temporaires ou à temps partiel et sont moins susceptibles d'être admissibles aux prestations d'assurance-chômage. De plus, la hausse des cotisations leur fera plus de tort parce que leur revenu disponible est proportionnellement moins élevé.

Ce sont les femmes qui seront le plus durement touchées par la taxe de vente fédérale proposée. Les femmes gagnent en moyenne 66 p. 100 du salaire des hommes et elles consacrent une plus grande part de leur revenu disponible à l'achat de biens et de services, surtout lorsqu'elles ont des enfants.

Les femmes ont été les premières à se ressentir de la désindexation des allocations familiales, soit dit en passant, l'un des seuls avantages qui leur sont directement consentis au titre des enfants. Le principe de l'universalité étant en jeu maintenant, le gouvernement entend recouvrer son argent.

Dans la catégorie des 65 ans et plus, il y a plus de femmes que d'hommes qui reçoivent des prestations de la sécurité de la vieillesse. Il y a quatre ans, le gouvernement a tenté de désindexer les pensions de vieillesse des femmes et il a recommandé encore une fois à sabrer dans les pensions.